



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 69573

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la sécheresse qui commencent à se faire durement sentir dans le département du Tarn. Les déficits de pluviométrie enregistrés depuis quelques mois atteignent des records, nappes phréatiques et cours d'eau sont pour la saison anormalement bas et ce d'autant plus que les récents épisodes de fortes chaleurs n'ont fait qu'aggraver la situation. Au regard des fragilités de l'agriculture départementale, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour accompagner les filières et agriculteurs en difficulté qui auraient à pâtir de l'éventuelle persistance de cet épisode de sécheresse, particulièrement long et difficile.

Texte de la réponse

Le Tarn, comme de nombreux autres départements, subit le déficit de pluviométrie, avec comme conséquence un niveau anormalement bas des cours d'eau et des nappes phréatiques. Un suivi régulier et approfondi a été mis en place en liaison avec le ministère de l'écologie et du développement durable. Depuis le 7 juillet 2005, ce département est classé en « situation délicate » au niveau de la réserve en eau. Des mesures fortes de limitation des usages de l'eau ont été élaborées par la préfecture en concertation avec les acteurs locaux (trois jours et demi par semaine de restrictions d'arrosage sur la rivière Tarn). Les services locaux (DDAF) suivent l'évolution de la situation et une mission d'enquête est en cours de constitution afin de procéder aux visites sur les exploitations agricoles et aux constats nécessaires à une meilleure appréciation de la situation des cultures. Une fois cette expertise locale effectuée, la commission nationale des calamités agricoles pourra étudier dès le 8 septembre prochain les dossiers de demande de reconnaissance transmis par les préfets pour, le cas échéant, indemniser les agriculteurs des pertes subies du fait de la sécheresse.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69573

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6727

Réponse publiée le : 20 septembre 2005, page 8719